

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DLH 34 54 rue de Fécamp (12^{ème}) - Démolition d'un chalet en bois - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme notamment un permis de démolir concernant les travaux de démolition d'un chalet en bois pour l'embellissement du jardin Ilan Halimi au 54, rue de Fécamp (12^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment un permis de démolir, concernant les travaux de démolition d'un chalet en bois pour l'embellissement du jardin Ilan Halimi au 54, rue de Fécamp (12^{ème}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO